



Paris, le 10 juillet 2013

La nouvelle carrière des agents de catégorie C ...

Des modalités de reclassement inacceptables !

Solidaires Fonction Publique titrait dans son tract du 1^{er} juillet concernant la nouvelle grille de carrière des agents de catégorie C « alléchante à première vue ... mais attention aux modalités de reclassement ! »

Lors de la réunion technique qui s'est tenue le mardi 9 juillet, et malgré la présentation d'une nouvelle grille améliorée en points et en durée de carrière, les craintes de Solidaires quant aux modalités de reclassement ont été plus que confirmées :

- des pertes d'ancienneté acquises pour certains échelons de certains grades (ex : 1^{er} et 2^{ème} échelon des 2^{ème} et 3^{ème} grades)
- des gains indiciaires de zéro euro ou 1 euro pour d'autres (ex : 0 euro pour les anciens 10^{ème} échelon des deuxième et troisième grades, pour les anciens 7^{ème} et 8^{ème} échelon du dernier grade ; 1 euro pour les anciens 9^{ème} et 10^{ème} échelon du premier grade, pour l'ancien 11^{ème} échelon du deuxième grade ; pour les anciens 9^{ème} et 11^{ème} échelon du troisième grade et pour l'ancien 5^{ème} échelon du dernier grade)
- une nouvelle grille qui promettait un gain de 34 points d'indice maximum et qui au final n'affiche plus qu'un maximum de 13 points et seulement pour un seul échelon.



Certes, en 2015, la nouvelle grille devrait être abondée de 5 points d'indice pour tous les échelons, mais les pertes d'ancienneté et le reclassement nivelé par le bas subsisteront. Ainsi, à titre d'exemple, un agent aujourd'hui classé au 9^{ème} échelon du premier grade sera reclassé au 5^{ème} échelon dans la nouvelle grille, un 5^{ème} échelon du deuxième grade sera au 2^{ème} échelon, un 5^{ème} échelon du troisième grade se retrouvera classé au 1^{er} échelon et un 5^{ème} échelon du dernier grade sera reclassé au 3^{ème} échelon.

Pour Solidaires Fonction Publique, même s'il ne s'agit que d'une grille provisoire dans l'attente de la refonte globale de l'architecture de la grille (Mission Pêcheur), les propositions de reclassement étaient inacceptables. Mais pouvait-il en être autrement compte tenu des choix budgétaires pris par le gouvernement qui empêchent toute mesure significative favorable à l'amélioration des carrières et donc du pouvoir d'achat des agents publics ?

Pour Solidaires Fonction Publique, la copie relative aux modalités de reclassement demande absolument à être revue ... Prochaine réunion normalement programmée le mardi 16 juillet ...A suivre !

A la page suivante, vous trouverez la nouvelle grille remise pour la réunion technique du 9 juillet. Les modalités de reclassement qui sont à revoir dans leur ensemble, n'apparaîtront donc pas sur ce tract ...

Grade 4 – Echelle 6 -

Echelon	IM	Durée	Durée Cumulée recrut concours
8	430		33
7	416	4	29
6	394	4	25
5	377	3	22
4	360	3	19
3	347	3	16
2	336	2	
1	325	2	

Nouvelle grille C administratif

Echelon	IM proposé	Gain IM	Durée	Durée Cumulée recrut concours
9 Nouveau	457			32
8	442	+ 12	4	28
7	430	+ 14	4	24
6	416	+ 22	4	21
5	402	+ 25	3	18
4	390	+ 30	3	16
3	378	+ 31	3	14
2	368	+ 32	2	12
1	359	+ 34	2	10

C Technique

Durée Cumulée recrut concours
29
25
21
18
15
13
11
9
7

Grade 3 – Echelle 5

Echelon	IM	Durée	Durée Cumulée recrut concours
11	392		30
10	379	4	26
9	362	4	22
8	350	4	18
7	338	4	14
6	328	3	11
5	318	3	
4	314	3	
3	313	2	
2	312	2	
1	311	1	

Echelon	IM proposé	Gain IM	Durée	Durée Cumulée recrut concours
11	402	+ 10		26
10	393	+ 14	4	22
9	379	+ 17	4	18
8	371	+ 21	4	14
7	363	+ 25	4	11
6	355	+ 27	3	8
5	348	+ 30	3	6
4	341	+ 27	3	
3	334	+ 21	2	
2	327	+ 15	2	
1	321	+10	1	

La nouvelle grille de la catégorie C fera l'objet d'une transposition pour les corps et cadres d'emplois suivants (non discutée lors du groupe de travail) :

FPH : corps des moniteurs d'atelier
 FPT : cadre d'emplois des agents de police municipale et des agents de maîtrise.

Liste des corps ou cadres d'emplois atypiques hors de la nouvelle grille :

FPH : corps des moniteurs d'ateliers ; le grade des agents des services hospitaliers.

FPT : corps des agents de police municipale (2 derniers grades) ; corps des agents de maîtrise ; cadres d'emplois des sapeurs pompiers (SDIS) et des agents des services mortuaires de « la ville de Paris ».

Grade 2 – Echelle 4

Echelon	IM	Durée	Durée Cumulée 3 et 4
11	369		30
10	356	4	26
9	345	4	22
8	335	4	18
7	325	4	14
6	316	3	11
5	314	3	8
4	313	3	5
3	312	2	
2	311	2	
1	310	1	

Echelon	IM proposé	Gain IM	Durée	Durée Cumulée 3 et 4
11	377	+ 8		26
10	370	+ 14	4	22
9	363	+ 18	4	18
8	356	+ 21	4	14
7	349	+ 24	4	11
6	343	+ 27	3	8
5	337	+ 23	3	6
4	332	+ 19	3	4
3	327	+ 15	2	2
2	322	+ 11	2	1
1	318	+ 8	1	

Grade 1 – Echelle 3

gain ancienne / nouvelle grille en tenant compte de la suppression du 1^{er} échelon (+ 1 point)

Echelon	IM	Durée	Durée
11	355		30
10	338	4	26
9	326	4	22
8	319	4	18
7	315	4	14
6	314	3	11
5	313	3	8
4	312	3	5
3	311	2	3
2	310	2	1
1	309	1	

Echelon	IM proposé	Gain IM	Durée	Durée
10	358	+ 4		22
9	351	+ 14	4	18
8	345	+ 20	4	14
7	339	+ 21	4	11
6	333	+ 19	4	8
5	327	+ 14	3	6
4	323	+ 11	3	4
3	320	+ 9	3	2
2	318	+ 8	2	1
1	316	+ 7	2	
supprimé	-	-		

Janvier 2015

Tous les échelons de toutes les grilles seront abondés de 5 points.

Le premier grade (échelle 3) sera organisé en 9 échelons au lieu de 10.